

# REGLEMENT

## DEPARTS

Complexe sportif Paul de Vivie – Rte de St Didier : **5Km** : 9H45 ♦ **12Km** : 9H30

## CATEGORIES

**5Km** : à partir de la catégorie Minimes (1994) et au-delà.

**12Km** : à partir de la catégorie cadet (1992) et au-delà.

## PARCOURS

**5 Km** : boucle sur routes goudronnées

**12Km** : boucle sur routes goudronnées et chemins

## RAVITAILLEMENTS

2 points d'eau et 1 point de ravitaillement sur le circuit des 12Km

1 point d'eau sur la course de 5Km

1 point de ravitaillement à l'arrivée de toutes les courses

## ARRIVEE

Elle sera jugée complexe sportif Paul de Vivie pour toutes les courses.

## CLASSEMENT

Le classement des deux courses sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

## SECURITE

Le circuit n'étant pas totalement fermé à la circulation, les coureurs devront respecter les signalisations. L'épreuve est encadrée par les organisateurs et par les services de sécurité.

## ASSURANCE

Une police en Responsabilité Civile est souscrite auprès de AGF .

## ASSISTANCE MEDICALE

Elle sera composée de médecins et d'ambulances basés à l'arrivée et sur différents points du circuit.

Les médecins pourront déclarer un concurrent hors course s'ils jugent son état de santé préoccupant.

## RECOMPENSES

Souvenir (Médaille, tee shirt, débardeur ..... ) à chaque arrivant.

**5Km** : Seront récompensés :

Les 3 premiers et les 3 premières du Classement général

**12Km** : Seront récompensés :

Les 3 premiers et les 3 premières du Classement général

Les 3 premiers et les trois premières de chaque Catégorie pas de cumul )

## PARTICIPATION

**5Km** : 5 Euros ♦ **12Km** : 8 Euros

## INSCRIPTIONS

*Par courrier*

**Raids Aventures Pédestres Organisation**

JC GAZANHE – 29 rue de la République 84210 PERNES LES FONTAINES

☎ 04.90.61.59.84 e.mail : gazanhe.jean-claude@wanadoo.fr

*Le jour de la course:*

Sur le lieu des départs , Complexe Paul de Vivie , Rte de St Didier à Pernes .

**ATTENTION : Pour une meilleure organisation les inscriptions seront closes 1/4 d'heure avant le départ de chacune des courses**

**LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.**

**CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 1 AN ou LICENCE SPORTIVE EXIGES A L'INSCRIPTION - PAS D'INSCRIPTION PAR TELEPHONE**